

## Conseil Municipal du Mardi 26 novembre 2024 à 20h00

### Délibération N° 2024/063

Date de la convocation : 19 novembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 17

Représentés : 5

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES.

Absents excusés : Pierre-Alain HIRSCH procuration à Eric MAUR, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Gwenaél MAGNANT procuration à Michel BOUTEILLER, Kenan KOC, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Olivier ARTHUR

### OBJET : BUDGET 2024 : CONVENTION DE PRESTATION POUR LE DEPLACEMENT BOURDONS ABEILLES ET DESTRUCTIONS NIDS FRELONS

Considérant la nécessité de renouveler la convention du prestataire pour la participation financière de la commune au déplacement des nids de bourdons et abeilles et à la destruction des nids de frelons,

Considérant la proposition de l'entreprise ALLO LA GUEPE, prestataire actuel donnant satisfaction,

Madame la Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce renouvellement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1 – de renouveler la convention à intervenir avec le prestataire ALLO LA GUEPE pour une durée de 4 ans.
- 2 – d'autoriser Madame la Maire à signer cette convention.

Le secrétaire de séance,  
Conseiller municipal  
Olivier ARTHUR



Pour copie conforme,  
La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 03 décembre 2024

Affichage : 03 décembre 2024